

# CORAT RIVIERA

## COMMISSION CONSULTATIVE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

---

### RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

---

#### HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la Riviera ou une partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est formée des délégués et déléguées municipaux des communes de la Riviera, responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, accompagné·e·s des chef·fe·s des services des trois villes. Depuis 2011, du fait de l'élaboration du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac, les responsables des bureaux techniques communaux ont été intégrés à la CORAT, soit celui de Blonay – Saint-Légier maintenant que les deux communes ont fusionné, ainsi que celui du cercle de Corsier (BTI). Le directeur de Promove est également invité à la CORAT plénière depuis 2017, ainsi que la responsable du Bureau d'agglomération Rivelac depuis son engagement mi-2020.

Pour la législature 2021-2026 et jusqu'à la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz au 1<sup>er</sup> janvier 2022, M. Dominique Martin, conseiller municipal à Blonay et Mme Elise Kaiser, conseillère municipale à La Tour-de-Peilz, ont été respectivement président et vice-présidente de la commission. Depuis, Mme Elise Kaiser assure la présidence de la CORAT et M. Ludovic Sherif, conseiller municipal à Veytaux en assure la vice-présidence.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un·e consultant·e extérieur·e. Les membres de la CORAT sont régulièrement informé·e·s des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

#### ACTIVITÉS 2022 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

La CORAT s'est réunie à quatre reprises en 2022, en mars, juin, septembre et novembre. Les principaux sujets abordés en 2022 sont présentés brièvement ci-après.

##### Agglomération Rivelac

Dans l'organisation définie par le COPIL de l'Agglomération, la CORAT Riviera fait partie des trois organes régionaux de référence assurant le suivi des planifications et appelés à être consultés lors des phases clés. Les travaux engagés dans le contexte de l'Agglomération Rivelac ont donc fait l'objet d'un suivi régulier par la CORAT en 2022, sur la base de points de situation présentés par la responsable du Bureau d'agglomération et l'un ou l'autre membre du Bureau du COPIL, dont la co-présidente, également présidente de la CORAT.

Toutes les précisions relatives à l'agglomération sont à consulter sur le site internet y relatif : [www.agglorivelac.ch](http://www.agglorivelac.ch) .

Les principales thématiques abordées dans le cadre de la CORAT sont les suivantes :

- le PDI-PA5, en particulier l'appel d'offres marché public relatif au mandat d'étude lancé mi-juin. La CORAT a pu transmettre ses remarques, en particulier sur le cahier des charges. Une déléguée technique de la CORAT a été désignée pour siéger dans la commission d'évaluation des offres. La question des thématiques à traiter a fait l'objet d'un débat, la CORAT estimant que celles du tourisme et du paysage devaient y être explicitement formulées. La discussion a également porté sur les questions de procédure, d'organisation de projet, des mesures du PA5 ;
- le suivi de l'avant-projet de Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), notamment le résultat de l'examen intermédiaire par le Canton sur les volets « diagnostic » et « stratégie », ainsi que le résultat de la coordination entre l'agglomération, les communes et les directions / service du Canton concernés suite à cet examen (DGTL / SPEI / DGMR). Les principales difficultés rencontrées portent sur la mobilité et la part des activités du secteur tertiaire dans les zones d'activités. Une fois le dernier volet « opérationnel » de la SRGZA finalisé, l'ensemble du dossier actualisé a été transmis aux municipalités à fin 2022 pour examen, dans la perspective de l'envoyer pour examen préalable au printemps 2023 ;
- le projet de convention de financement portant sur le PDI-PA5 sur lequel la CORAT a été consultée et qui a fait l'objet de remarques, en particulier sur les responsabilités respectives des cantons et des communes. L'inquiétude de la CORAT portant sur la prise en charge d'éventuels compléments qui seraient demandés par les cantons, alors qu'ils ne sont pas parties à la convention ;
- le budget de fonctionnement 2023 de l'agglomération Rivelac (hors étude PDI/PA5). La question de la répartition prévue respectivement entre Cantons de Vaud et Fribourg, communes vaudoises et communes fribourgeoises y a été débattue ;
- la révision de la convention établie en 2019 entre les communes partenaires de l'agglomération Rivelac. Une commission a été constituée fin 2022 dans ce but, au sein de laquelle les structures régionales sont représentées, dont la CORAT.

#### Projets communaux à incidence régionale – échange d'informations

La CORAT permet aux communes de s'informer mutuellement sur leurs projets importants qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Dans ce but, un « tour de table » est organisé à chaque séance de la CORAT plénière. Les principaux éléments évoqués lors de ces échanges ont porté sur les éléments suivants :

- les travaux de révision de tout ou partie de plans directeurs communaux ;
- les procédures en cours concernant des plans d'affectation communaux, plusieurs communes étant engagées dans cette démarche pour l'ensemble de leur territoire. La problématique des zones réservées en milieu urbain a notamment été soulevée par certaines communes, s'inquiétant des conséquences que cela pourrait avoir sur les perspectives de développement de l'agglomération ;
- le plan d'affectation du site stratégique de La Veyre-Derrey adopté par le conseil communal de Blonay – Saint-Légier en juin 2022 ;
- les plans de mobilité actuellement en discussion au sein de plusieurs communes, comprenant notamment des projets de limitation de la vitesse à 30km, de jour et/ou de nuit ;
- les travaux d'extension de l'entreprise Merck (bâtiment BPC) arrivent à leur terme et un plan de mobilité d'entreprise accompagnera l'arrivée des nouveaux employés ;
- le projet de voie verte entre Vevey et Blonay – Saint-Légier, comprenant un projet de passerelle au-dessus de la route de St-Légier, en discussion avec la Commune de Vevey, le Canton de Vaud et l'Office fédéral des routes.

Bien souvent, ces échanges font ressortir les principales difficultés rencontrées par les communes et permettent notamment de partager conseils et pratiques.

## Bus du Petit Prince – Entrée dans la communauté tarifaire Mobilis

La CORAT a été informée régulièrement sur les conditions d'exploitation du Bus du Petit Prince (BPP), en particulier durant les deux années de pandémie qui ont impliqué plusieurs arrêts d'exploitation imposés par la Confédération. La coordination technique a été effectuée entre les VMCV et le SAI, et s'est poursuivie en 2022 afin d'évaluer la faisabilité d'une intégration du BPP dans la communauté tarifaire Mobilis.

Sur la base des éléments fournis par les VMCV, notamment financiers, le SAI a rendu compte de « l'état des lieux » lors de la séance de la CORAT de juin, qui a émis un préavis favorable à la poursuite des démarches.

En synthèse, le BPP comprend trois lignes (290 / 291 / 292), dont deux entrent dans l'offre de trafic urbain (290 / 291) et l'autre dans l'offre de trafic régional voyageurs (292). L'offre est ainsi plus attractive pour les voyageurs qui n'ont plus de surtaxe de CHF 5.- sur le billet, ainsi que pour les communes dont la participation financière diminue globalement, grâce aux subsides de la Confédération et des Cantons de Vaud et de Fribourg, selon les lignes.

Sur la base d'une décision très majoritairement positive des exécutifs concernés (14/15), le BPP a été intégré à la Communauté tarifaire Mobilis dès la mi-décembre 2022. Ainsi, dès 2023, le SAI ne sera plus chargé de la facturation aux communes du BPP.

## **LEXIQUE D'APPUI**

BPP	Bus du Petit Prince
BTI	Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier
COPIL	Comité de pilotage de l'agglomération Rivelac
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
CSD	Conférence des syndics de la Riviera
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération
PA T/U	Projet d'agglomération transports et urbanisation
PDI	Plan directeur intercommunal
SAI	Service des affaires intercommunale de la Riviera
SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
VMCV S.A.	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve

Vevey, le 23 mars 2023 / SAI – IC/LMS/nc